

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Sainte-Foy-lès-Lyon (69110)

Premier tour

– le 07/06/2020 –

Action n°1

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Le comité vélo pourra être intégré au sein d'une commission modes doux/cadre de vie de la ville et doit être le lieu d'un dialogue entre les associations, l'équipe municipale et les services voirie.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Un conseiller municipal sera délégué sur ce

tte mission en collaboration avec un adjoint délégué au cadre de vie et déplacements.

Leur travail s'appuiera sur des concertations régulières (rythme à définir en début de mandat) avec les associations de la commune et les services municipaux et en lien avec la métropole de Lyon.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous avons la volonté générale d'ouvrir les commissions municipales : la commission développement durable réunie avant chaque conseil municipal intégrera un ou plusieurs référents vélo/modes doux, idéalement un par quartier

Une évaluation annuelle sera présentée à la population avec le bilan

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Le référent existe déjà en la personne de Monsieur Bavozet.

Nous proposons une commission spécialisée "mode doux" comme à Oullins.

Nous révoquerons l'article 6 du règlement intérieur afin de réformer les commissions municipales.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Le comité vélo sera par contre intégré au sein de la commission sécurité routière car la priorité est la sécurité des cyclistes.

Les policiers municipaux seront dès lors naturellement associés au dialogue général au sein de cette commission.

Action n°2

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : commerces, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, parcs publics.

Il s'agit :

1) d'assurer une continuité de voies cyclables en particulier sur des axes fréquentés, notamment : rue Chatelain, avenues du 11 Novembre et Jarrosson, avenue Foch, boulevard des Provinces, rue de Chavril, avenue De Gaulle, chemin des Fonts, chemin de Montray. La création de voies réservées pour les vélos peut nécessiter la suppression de places de stationnement automobile, compétence de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

2) d'aménager une voie verte praticable en vélo dans le secteur du Plan du Loup (hôpital/stade/collège)

3) d'aménager les principaux carrefours "points noirs" identifiés par les répondants au Baromètre des Villes cyclables 2019 pour protéger correctement les cyclistes lors de leur traversée : Chatelain/chemin des Fonts, Baron du Marais/Croix-Pivort, Valioud/Foch, Foch/Ricard (entrée parc Bourrat)

4) de faire connaître ces itinéraires grâce à des panneaux de direction bien visibles à chaque carrefour.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Nous souhaitons réaliser dès le début du mandat un audit du plan de déplacement intégrant des perspectives de développement des modes actifs sur l'ensemble du territoire communal par un bureau d'étude spécialisé. Ce travail devrait garantir une cohérence de l'ensemble du plan adapté aux besoins des fidésiens préalable aux futures concertations citoyennes.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

La continuité est un engagement que nous prenons : les solutions présentées ci-dessus sont pertinentes mais nous mettrons en concertation quelques alternatives notamment alternative Chatelain ou chemin des Fonts

En complément nous développerons un aménagement sur le chemin de Chantegrillet

Pour que ces itinéraires soient empruntés et respectés, ils doivent être réalisés sur les axes de liaison vers les commerces et les équipements culturels, sportifs, scolaires et administratifs. Ce travail doit s'effectuer en lien et en concertation avec la Métropole et les associations, ainsi qu'en intégrant la nécessaire circulation pour les livraisons et les déplacements obligés (personnes âgées, handicap, etc..)

Une vigilance doit être portée sur la sécurisation des traversées de carrefours et la continuité des pistes cyclables, notamment sur les rues fréquentées et donc à risque. On peut regretter que cette option n'ait pas été retenue sur les dernières réflexions de voies

Aujourd'hui les pistes en discontinuité de parcours les rendent dangereuses et inopérantes.

Le plan vélo doit donc étudier analyser cet état des lieux.

Les trajets des quartiers vers les équipements publics et les commerces doivent être réalisés en priorité.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Qui serait contre ? Nous sommes évidemment pour un cohérence de service et pour une augmentation du réseau. La connexion avec les communes limitrophes est à ce titre fondamentale. Je pense notamment aux accès pour descendre à Lyon. Un travail en partenariat avec la Métropole.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Un parcours pérenne, bouclé et sécurisé est une priorité. Par contre, attention à la pollution visuelle d'une signalisation trop abondante.

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines permettant de rejoindre facilement, depuis Sainte-Foy : Francheville par le chemin des Razes et la rue du commandant Charcot, La Mulatière par le chemin de la Croix-Pivort, Lyon par la rue Clemenceau, l'avenue Valioud et le chemin de Fontanières, ainsi qu'Oullins avec l'avenue de l'aqueduc de Beaunant.

Ces itinéraires doivent être bien indiqués et eux-mêmes connectés à un réseau express vélo métropolitain. La spécificité de Sainte-Foy est la contrainte des dénivelées entre notre colline et le reste de l'agglomération. La réalisation d'aménagements pour protéger les cyclistes est indispensable en particulier dans le sens de la montée et aussi dans le sens de la descente dans certaines situations. Des études méritent d'être réalisées pour permettre aux cyclistes ne disposant pas de vélos à assistance électrique de remonter en utilisant des transports en commun existants ou projetés (bus, funiculaire, métro, transport par câble).

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Notre plan vélo communal devra a minima faciliter les connexions avec les communes limitrophes, ce critère fera partie du cahier des charges de l'audit.

Faciliter l'intermodalité -vélo + transport autre- sur la base des possibilités actuelles (funiculaire, autopartage et covoiturage) et futures (télécabine, porte vélo sur bus, etc...). Toutes solutions qui devront être portées par le conseil de la métropole. Le projet citoyen de télécabine est vivement soutenu par Sainte Foy Avenir.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Les solutions présentées ci-dessus sont pertinentes mais nous mettrons en concertation quelques alternatives notamment pour l'accès à Francheville plutôt que Charcot qui doit être privilégié pour les transports collectifs.

De manière générale Il faut anticiper , en partenariat avec la métropole, la venue du métro au Point du Jour et à Saint Irenée et prévoir des pistes cyclables sécurisées sur ces axes et des parcs vélos dédiés pour faciliter la connexion avec les transports en commun.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Qui serait contre ? Nous sommes évidemment pour un cohérence de service et pour une augmentation du réseau. La connexion avec les communes limitrophes est à ce titre fondamentale. Je pense notamment aux accès pour descendre à Lyon. Un travail en partenariat avec la Métropole.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Il faut travailler sur l'intermodalité. Je défends le projet du transport par câble. De même, un travail auprès du Sytral pour réserver l'arrière des bus aux cyclistes ou une rame de métro, comme cela se pratique couramment à l'étranger. Les connexions sont essentielles mais, je m'engage à ce que ces aménagements ne se fassent pas au détriment des autres modes de circulation - la réduction des voies ne doit pas rajouter aux bouchons actuels sur l'agglomération lyonnaise et la sécurisation des voies cyclables ne doit pas se faire au détriment de la propre sécurité des deux-roues à moteur.

Action n°4

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Modifier le plan de circulation des rues du centre-bourg, à l'intérieur de l'avenue Foch, du boulevard Baron du Marais et du chemin de Montray, afin d'éviter le transit des automobiles dans ces rues étroites, et ainsi apaiser la circulation au bénéfice des cyclistes et des piétons (une solution détaillée réfléchi par des adhérents de La Ville à Vélo est disponible).

Plus généralement, repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées, avec pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Ce plan vélo ne saurait s'envisager sans la révision du plan de circulation global, comme indiqué plus haut, et concourir à une nette amélioration du cadre de vie à Ste Foy que nous appelons de nos vœux: amélioration de la qualité de l'air et par conséquent de la santé des plus jeunes et des plus fragiles.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Plus généralement, repenser le plan de circulation pour que chacun ait sa place sur les voiries , en respectant celle des autres et que tous les parcours soient cohérents et sécurisés, en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées, avec pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La réflexion doit aussi concerner les modes de stationnement pour éviter que par la proximité de Lyon, sainte Foy les Lyon ne devienne une zone de stationnement « tampon » générant un flux de circulation bloquant la ville. L'extension des zones

bleue et des zones 30 accompagnées des vignettes résidents peuvent répondre à cette question et rendre ainsi les rues plus apaisées pour les modes doux de déplacement.

Nous évolueront ainsi vers des espaces de voiries partagées et des modes de déplacement choisis et non plus subis.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Nous l'avons proposé lors de la réunion publique du centre où la Ville à vélo était présente. La rénovation du plan de circulation sera fait en concertation.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Ce plan d'action présenté tel quel entrave la liberté de circulation de chacun d'entre nous et risque d'engorger encore plus les grands axes de circulation. D'autre part, le plan de circulation ne peut pas se faire en faveur de certains riverains et au détriment d'autres (ceux qui habitent le long de ces grands axes). Dans les rues étroites, il faut aménager la circulation des véhicules pour qu'elle soit la moins nuisible possible mais nous ne pouvons l'interdire. La voiture a sa place dans la ville car dans chaque voiture, il y a un homme ou une femme qui a besoin de vivre son territoire. Tous les Fidésiens ne peuvent ou ne veulent circuler tous à pied ou en vélo et il faut respecter cette liberté. Et ils doivent pouvoir circuler partout sur leur territoire.

Action n°5

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse en intégrant le territoire de Sainte-Foy-lès-Lyon à la ZFE déjà mise en place (qui inclut Lyon 5).

L'activation de la ZFE ne doit pas avoir pour conséquence une augmentation du trafic automobile de transit qui nuirait à l'apaisement de la circulation dans Sainte-Foy.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Particulièrement soucieuse de la qualité de l'air notre équipe soutiendra au niveau métropolitain l'activation d'une ZFE plus ambitieuse: le plan actuel de la métropole ne concerne que les véhicules utilitaires professionnels. Il faudra dans un avenir proche que ce plan prenne en compte également les véhicules les plus polluants des particuliers.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous avons inscrit cette proposition dans notre programme.

Nous la défendrons auprès de la Métropole de Lyon.

L'activation de la ZFE sur Sainte Foy les Lyon, doit permettre une amélioration de la qualité de l'air, favorable aux déplacements en vélo ainsi que pour les piétons.

Elle permet aussi à Sainte Foy les Lyon d'éviter de récupérer les véhicules extérieurs à notre commune les plus polluants, ne pouvant pas accéder à Lyon.

Les Fidésiens retrouveront une aisance de circulation, car tout ne peut pas se faire à vélo, mis aussi des rues apaisées permettant cette pratique.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Le projet de zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon a fait l'objet d'une double consultation auprès des acteurs économiques d'une part et des municipalités métropolitaines d'autre part. Une conférence métropolitaine des maires ont été organisées fin 2017 et courant 2018. Cette décision n'est pas dans les mains de la Ville et doit forcément être faite en coordination avec la Métropole.

Nous sommes pour la ZFE. Rien de nouveau. Le Conseil Municipal de Sainte-Foy est favorable et l'a explicitement souligné par une délibération le 04/10/2018. C'est aujourd'hui dans les mains de la Métropole... Le diagnostic métropolitain n'ayant pas considéré notre ville comme "exposée". Lors du CM, j'ai précisé qu' "émettre un avis favorable me semble être dans une logique de santé publique. C'est une action qui est nécessaire mais pas suffisante. Je pense qu'à l'échelle du nombre d'habitants de la Métropole, il va falloir se poser la question sur les circulations, les transports et le plan de déplacements urbains. "

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

La Zone à Faibles Émissions est en fait ni plus ni moins une Zone à Forte Exclusion. Nombreux artisans et entreprises, déjà fortement endettés et avec des chiffres d'affaires chaque mois plus difficiles, ne peuvent plus travailler et encore moins changer de véhicule. De même pour certaines personnes travaillant au SMIC et ayant besoin de leur véhicule pour aller travailler. La Métropolisation a obligé un grand nombre de "Lyonnais" à s'exiler souvent loin dans la Métropole et chaque jour, ils doivent revenir dans celle-ci pour travailler. La ZFE est la double peine. Car, rappelons l'objectif de la ZFE : lutter contre l'émission de CO2 et le réchauffement climatique. Pour la qualité de l'air, c'est vrai que trop de circulation routière n'arrange pas les choses mais plutôt qu'à s'en prendre à nos concitoyens, luttons contre la métropolisation qui concentre la pollution sur le territoire et la mondialisation qui impose des transports incessants de marchandises et de déchets aux 4 coins de la planète. Quant au réchauffement climatique, laissons travailler les habitants de notre territoire et ayant le courage politique et financier de s'attaquer aux vrais pollueurs !

Action n°6

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Outre l'extension des zones à 30 km/h dans les zones denses et sensibles (écoles, commerces, loisirs, ...) notre plan de développement des mobilités actives devrait mécaniquement, par le partage de la voirie, conduire à réduire la largeur de la chaussée, condition éprouvée de réduction de la vitesse.

D'autres villes se sont déjà engagées dans cette généralisation du 30km/h, telle notre voisine Oullins.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Notre programme prévoit un renforcement des zones 30, d'améliorer leur efficacité par leur affichage, de repenser d'aménagement urbain et les contrôles de vitesse.

Nous envisageons un large développement des zones de rencontre sur les sites commerciaux ou de service

Lors des aménagements de voies, nous veillerons à ce que les déplacements soient intégrés dans les éléments de programme en concertation avec la Métropole pour les impératifs liés aux transports en commun et de dimensionnement de voie

Les zones 30 permettent cette approche sur des voies partagées et étroites.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Des aménagements oui. Une généralisation non. Je ne pense pas ce dispositif pertinent pour l'ensemble de notre territoire.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Voire même 20 km avec des zones de rencontre mais uniquement aux heures de rencontre ! Comme cela se pratique notamment aux Etats-Unis. La limitation de vitesse n'est effective qu'aux heures d'entrées et de sorties de classe par exemple pour les établissements scolaires pour éviter d'en faire une zone de racket routier entre 22h et minuit !

L'aménagement de la chaussée doit se faire intelligemment sans mettre des ralentisseurs partout car trop de ces aménagements se font au détriment de la propre sécurité des deux-roues à moteur. La vie d'un cycliste ou d'un piéton vaudrait-elle plus que la vie d'un motard ? Il incombe à un élu de protéger tous les Fidésiens.

Action n°7

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en place récente de cédez-le-passage cycliste aux feux va dans le bon sens. Le sas vélo (permettant au cycliste de se positionner, mieux visible, devant les autres véhicules arrêtés au feu, pour gérer la traversée du carrefour en sécurité) est indispensable pour les compléter.

Par ailleurs, la configuration de la voirie impose parfois des détours coûteux aux cyclistes, d'autant plus avec les contraintes du relief. Or de nombreux sens uniques existent, notamment en zones 30, et selon la loi doivent être en double-sens cyclable. Le passage généralisé des sens uniques en double-sens cyclables doit donc être réalisé.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Toutes les mesures qui favorisent la sécurité des cyclistes et utilisateurs de modes doux nous semblent indispensables à mettre en oeuvre.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Pas de commentaire

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Nous allons poursuivre les engagements et le travail en ce sens.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

A mon avis, les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux et tout ce qu'on pourra inventer dans l'avenir est une aberration pour la sécurité des cyclistes eux-mêmes. Il ouvre une brèche au code de la route autorisant un type de véhicules à s'en extraire mais alors quid des trottinettes (électriques ou non), de tous les autres modes doux existants ou à venir, des mobylettes uberisées livreurs de tout et surtout en urgence. Au final, ce sont les automobilistes qui seront responsables de tous les comportements dangereux des autres utilisateurs de la voie publique et ne pourront plus circuler. Il faut au contraire aménager la voirie pour que chacun puisse partager la route en respect de l'autre et en respectant des règles communes.

Action n°8

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. La circulation des véhicules motorisés doit être interdite pendant 30 minutes le matin et le soir dans la rue du Neynard, classée en zone de rencontre mais qui voit de nombreux véhicules l'emprunter aux heures où justement la circulation des piétons et des cyclistes est la plus forte.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Pour favoriser une évolution progressive des comportements et limiter la pollution à proximité des écoles aux heures de pointe nous soutiendrons ce type de mesures avec les riverains.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous aurions répondu oui mais avec une précision : une concertation appuyée sur une étude préalable sur les déplacements et circulations sur ces sites sera un préalable afin de garantir l'accessibilité pour chacun

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Nous allons renforcer la présence humaine à proximité des écoles. Plan "100m 100% sécu"

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Et les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s), ils font comment ? Et les écoles sont par hypothèse au centre des quartiers. Ainsi, vous bloquez tout le centre du village Boulevard Baron du Marais de 8h à 8h30 tous les matins pour assurer la sécurité des deux écoles du centre ? Idem aux Provinces ? Vous arrive-t-il de penser que ces mêmes parents puissent être pressés pour rejoindre leur travail ? Soyons sérieux et responsabilisons les automobilistes au lieu de les sanctionner.

Action n°9

Mener une réflexion sur la place du stationnement dans chaque pôle attractif de la ville, notamment : Chavril/Saint-Luc, le Bourg, Chatelain/11-novembre, la Gravière.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

L'audit préalable devrait nous permettre d'examiner les cheminement les plus favorables au maintien et au développement de nos pôles d'attractivité sur la commune (commerces, parcs, espaces de loisirs, ...). Faciliter le choix d'alternatives aux déplacements en voitures individuelles pour les trajets de proximité (<3km notamment) devrait permettre de repenser le besoin en terme de places de stationnement.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

La réflexion sur le stationnement est un pan important de notre projet

Les secteurs Chavril/Saint Luc, le Bourg, Chatelain/11 novembre, bénéficient de la présence de pôles de proximité des commerces ou d'équipements publics qui attirent naturellement la population. Pour ces usages les zones bleues, complétées de la « vignette résident » doivent résoudre en grande partie le stationnement longue durée et permettre une disponibilité plus régulière des places.

Par contre la proximité de ces espaces avec Lyon et les dessertes rapides des transports en commun vers le Lyon occasionnent du stationnement longue durée de véhicules extérieurs..

La réglementation du stationnement, décrit plus haut, permettra de résoudre ce problème avec le classement en ZFE.

Les pistes cyclables qui seront déployées sur les parcours vers ces équipements et commerces diminueront aussi cette fréquentation.

Ce déploiement doit s'accompagner de « parcs vélos » sécurisés pour un usage serein des vélos.

Le secteur Gravière ne répond pas à ces critères de proximité directe avec Lyon. La difficulté provient de la localisation des places de stationnement qui bloque la création de pistes cyclables sur la voie principale vers les commerces. Cette configuration sera à étudier en large concertation.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

C'est dans notre Plan Vélo.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Circuler c'est bien. Stationner c'est mieux donc cette réflexion est primordiale en effet.

Action n°10

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Leurs emplacements doivent être réfléchis pour être effectivement utiles aux cyclistes et généralisés également au niveau des équipements sportifs et culturels.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Nous participerons aux commandes groupées de la métropole pour installer tous les arceaux normatifs nécessaires.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Cette mesure est indispensable pour un usage apaisé et sécurisé des vélos.

Les équipements publics, sportifs et culturels, les pôles commerciaux, les parcs sont des emplacements privilégiés.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

C'est dans notre Plan Vélo. Leurs emplacements doivent être réfléchis pour être effectivement utiles aux cyclistes et généralisés également au niveau des équipements sportifs et culturels.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Prévoir en outre une sécurisation des vélos électriques trop sujets aux vols.

Action n°11

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Une étude devra être menée pour identifier les besoins dans certains quartiers dans lesquels les habitants ou les entreprises ne disposeraient pas de locaux pour stationner les vélos à l'abri et en sécurité.

Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien comme celui du Bourg par exemple.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

La mairie peut s'engager sur ce type de dispositif uniquement sur ses espaces communaux, type écoles, mairie, parcs, etc... Voir question 12.

Quant aux entreprises ou aux propriétés privées, la mairie peut accompagner la réflexion.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Ces dispositifs sont pertinents dans un tissu urbain dense et ancien comme celui du Bourg par exemple et saint Luc

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

La pratique du vélo n'est aujourd'hui pas assez forte pour investir dans ce type d'infrastructures onéreuses. Nous favoriserons le stationnement mais pas avec des vélobox.

La réflexion pourra se faire durant le mandat en fonction du besoin.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Dans la mesure où ces aménagements ne seront pas trop coûteux. Il faut sécuriser à moindre coût.

Action n°12

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Ces locaux pour mettre à l'abri les vélos des personnels comme des usagers doivent être généralisés dans l'ensemble des établissements. Le programme Alvéole permet de financer ces équipements.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Pas de commentaire

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Pas de commentaire

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Ils existent déjà dans des espaces publics municipaux. Nous favoriserons le stationnement.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Dans la mesure où ces aménagements ne seront pas trop coûteux. Il faut sécuriser à moindre coût.

Action n°13

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette mesure permet de sécuriser les passages piétons en augmentant leur visibilité de la part des véhicules, tout en dégagant des espaces pour installer des arceaux vélo à proximité des équipements publics et des commerces.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Pas de commentaire

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Cette future réglementation sera mise en place dès ce mandat dans les différents quartiers

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Très bonne idée. Nous adapterons en fonction des besoins et des nécessités de sécurisation de voirie. (Centre)

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

La liberté de stationner emprunte à la liberté de circuler car comment se débarrasser des voitures sinon qu'en leur interdisant de s'arrêter. La sécurité des piétons doit se faire par la prévention des piétons eux-mêmes et le respect du partage de la route. Les piétons ne doivent pas avoir le droit de traverser n'importe où, n'importe comment ce qui devient hélas la règle en France et nous choquons d'ailleurs par nos pratiques de nombreux pays limitrophes. Il faut lutter contre la mortalité des piétons, c'est une urgence certes, mais ce ne sera pas en éradiquant les véhicules à moteur de notre paysage fidésien.

Action n°14

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide proposée par la municipalité en 2019 mérite d'être reconduite en incitant notamment les familles modestes et les entrepreneurs à s'en emparer, en augmentant son montant tout en cherchant à éviter l'effet d'aubaine. Par exemple, d'autres territoires proposent des primes de 500 euros (Paris, Corse,...).

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Nous soutenons ce type de mesures, nous pourrions envisager une concertation pour déterminer le niveau d'aide adapté aux différentes situations (étudiants, retraités, actifs, entrepreneurs).

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous maintiendrons le budget consacré par la commune à l'aide à l'achat de vélos mais en intégrant deux critères d'attribution :

-besoin effectif du demandeur pour un usage de déplacement quotidien

-modulation de l'aide sur la base du quotient familial

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Nous avons été l'une des premières communes de la Métropole à voter pour une subvention à l'acquisition de 100 euros. Subvention sans condition de ressource qui s'additionne à l'aide de 100 euros de la Métropole. Les vélo-cargo sont déjà éligible à ce dispositif et nous le reconduirons.

Toutefois, pour des questions de réalisme budgétaire nous ne sommes pas favorables à une subvention de 500 euros.

La massification et la popularité de ce nouveau mode de transport conduit mécaniquement à une baisse des prix de ce matériel. La loi de l'offre et de la demande est (aussi) au service des modes doux.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

L'aide existe déjà à d'autres niveaux. Il faut surtout investir dans la sécurisation de ces vélos car si vous aider financièrement à l'achat d'un vélo qui sera volé dans le mois, vous faites surtout la richesse des assureurs et des malfrats. Nous investirons donc plutôt dans la sécurisation du stationnement.

Action n°15

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Probablement à développer avec la métropole.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Pas de commentaire

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

C'est le rôle des véloVs et des acteurs économiques privés. Nous n'avons pas la main sur la tarification métropolitaine et sur le marché privé.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

L'implantation de services de location est une bonne chose et favorise le commerce de proximité mais cela restant du domaine privé, le loueur reste libre de proposer une tarification adaptée ou non.

Action n°16

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

En collaboration avec le programme Alvéole.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Intégrer le stationnement vélo dans l'école pour les enseignants et à l'extérieur pour les parents.

Initier un programme ludique scolaire à destination des enfants, « la route en vélo » avec des exercices et un mini parcours qui incluent le code de la route. Une simulation de permis « vélo en primaire » peut être décerné.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Oui nous proposons également des permis piétons.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

La sensibilisation au code de la route est essentielle pour rappeler à nos chérubins que oui, justement, ils ne sont pas prioritaires, à pied ou à vélo, et qu'ils doivent respecter le code de la route. Ce sera leur meilleure garantie sécurité. Il y a, à ce jour, nombreuses associations et organismes qui proposent cette formation et il n'y a donc pas lieu de prévoir une ligne budgétaire spécifique à cet effet.

Action n°17

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Pas de commentaire

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

voir au point 16

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Nous renforcerons ce qui est déjà en place depuis 2014.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

L'apprentissage du vélo dans les cours de récréation est une très bonne chose. Il faut faire appel aux divers dons et c'est une bonne occasion de redonner une deuxième vie à de nombreux vélos.

Action n°18

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Et pas seulement pendant la campagne municipale!

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous poursuivrons l'équipement de la commune de vélo électrique, commencé en 2012 puis abandonné et organiserons à dispositions des élus et services de la ville, y compris des vélos-cargos

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

C'est déjà le cas de nombre d'élus. Catherine Moussa, Benjamin Vincent B, Célia Goubet, Alain Bavozet... sont des cyclistes quotidiens

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Les sorties en vélo des élus (excusez-moi je me refuse d'écrire en écriture inclusive, l'égalité homme-femme mérite mieux que cela !) est pure démagogie. Nous devons rester libres de circuler comme bon nous semble mais, notre rôle d'élu est justement de permettre à ceux qui veulent circuler à vélo de le faire en toute sécurité. Et non d'obliger tout le monde à circuler à vélo. Personnellement, j'ai fait le choix d'effectuer un maximum de déplacements en moto.

Action n°19

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Pour la police municipale notamment il faudra réfléchir à des solutions plus écologiques que les véhicules motorisés actuels.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

voir au point 18

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Oui, nous avons une réflexion pour la police municipale dans nos parcs. Toutefois nous ne sommes pas pour étendre cet outil aux autres services pour des questions soit de normes soit d'efficacité. Pour les espaces verts, Sainte-Foy possède 632 ha de zone verte et plusieurs grands parcs publics .. il faut être réaliste sur les besoins du CTM.

La ville à déjà un vélo électrique pour les usages de transports simples.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

La municipalité doit montrer l'exemple alors oui, pourquoi pas, même si le territoire impose sans doute une assistance électrique et que je fais partie de ceux qui pensent que le vélo électrique n'est peut-être pas si écologique que cela. Mais, soyons sérieux, pensez-vous qu'une police municipale puisse intervenir efficacement, rapidement et avec crédibilité en vélos-cargo ? Permettez-moi d'émettre des doutes.

Action n°20

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Pas de commentaire

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Pas de commentaire

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

C'est déjà le cas dans la politique RH de la ville.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Je n'ai pas d'avis sur la question. Cette éventualité doit être discutée avec les agents municipaux eux-mêmes, étant acté qu'il y en ait au moins un concerné.

Action n°21

Créer une "journée sans voiture". Elle doit permettre aux Fidésiens de découvrir les autres possibilités de se déplacer au quotidien. L'objectif du Plan Vélo proposé par les associations est de convertir au vélo la moitié des trajets de proximité effectués à l'heure actuelle en voiture.

Plus généralement, l'action publique devra chercher à offrir aux Fidésiennes et Fidésiens une alternative sûre à l'usage de la voiture pour les déplacements quotidiens, pas seulement pour les trajets domicile-travail, et incluant les personnes âgées et les enfants. Les objectifs étant de rendre la ville plus agréable (moins de bruit, moins de pollution, amélioration du sentiment de sécurité dans les rues), de favoriser la santé des habitants et d'économiser l'argent public et privé (diminution des coûts d'entretien de la voirie, réduction du nombre de voitures par foyer donc diminution du nombre de véhicules stationnés sur l'espace public).

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

C'est à notre sens une action indispensable à haute portée symbolique à organiser en inter-quartier sur l'ensemble de la commune.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

A titre expérimental, nous initierons « 4 Dimanches sans voiture » et à vélo dans l'année

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Si c'est de l'incitatif nous sommes favorables. Mais rien de réglementaire.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Envisageriez-vous une "journée sans vélo ni transports en commun" pour permettre aux Fidésiens qui n'ont pas besoin de leur véhicule pour leurs trajets professionnels ou personnels de découvrir l'enfer que vivent au quotidien les automobilistes ? Elle permettrait à certains Fidésiens de découvrir que pour d'autres, la voiture est vitale, quotidiennement. Quel est au fond la finalité de réduire de moitié les trajets de proximité en voiture ? Pollution de l'air ? Foutaise par rapport à tous les autres polluants bien plus importants. Problème de stationnement ? Cela ne règle pas le problème du transport des courses. Le vélo-cargo a ses limites et cette solution ne séduit sans doute pas tous les Fidésiens. Soyons positifs ... arrêtons avec ces journées "sans voiture" "sans viande" et ces mois "sans alcool" etc ... Laissez les Fidésiens vivre leur vie !

Action n°22

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable, ainsi que la vitesse excessive des véhicules et le non-respect des priorités vis-à-vis des plus vulnérables, cela afin d'apaiser les déplacements de tous.

Pour être efficace, il faudra annoncer cette verbalisation et communiquer sur le nombre d'infractions sanctionnées.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Une prérogative possible pour la police municipale à vélo.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous développerons les moyens humains en recrutant des ASVP, spécialement dédiés à la police du stationnement et de la circulation

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Nous avons déjà une politique répressive en ce sens. Nous poursuivrons.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Respecter juste le code de la route, oui, un code de la route qui doit s'appliquer à tous, même donc aux cyclistes. Mais faire en sorte que les véhicules puissent stationner en toute sécurité et légalité. On ne peut pas d'un côté sanctionner lourdement les stationnements illicites et enlever les places de parking. Parce qu'il y a un moment où les voitures ne pourront plus stationner tout court et ce sera la fin de nos commerces, de nos écoles et même de notre sécurité sanitaire ne pouvant plus aller ni chez le médecin, ni chez le pharmacien. Il faut donc créer des places de stationnement en conséquence. Tant pis pour la pollution visuelle que représente aujourd'hui une voiture stationnée pour nombre d'entre nous. Il en va juste de notre survie territoriale.

Action n°23

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Suite à l'audit et la concertation nous prévoyons nécessairement un plan de communication pour accompagner ce travail et en détailler les avancées.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Nous intégrerons un chapitre dédié dans le journal municipal et sur le site internet de la commune.

Lors des manifestations de la commune, nous communiquerons sur ce mode de déplacement et valoriserons les expériences. Plus généralement cette communication sera intégrée dans celle de l'Agenda 21

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

C'est déjà fait. Nous poursuivrons.

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Le code de la route s'applique à tous, sans passe-droit. Il ne s'agit pas de battre en brèche les idées reçues mais juste de contourner le code de la route. Et après les vélos : les autres modes doux (pas si doux que cela soit dit au passage) ? les mobylettes de livraison ? les motos ? Et si non, pourquoi que les vélos ? Comme pour tous ces régimes spéciaux qui divisent et tuent la France, il ne faut qu'un seul code de la route applicable à tous.

Commentaires généraux

Yvette Lathuilière (Saint Foy Avenir - Citoyenneté, Ecologie, Solidarité)

Avec ses grands arbres, son urbanisme aéré et ses espaces verts, Sainte Foy a une image de commune verte en première couronne lyonnaise. Cependant elle subit un niveau de pollution aux particules fines et oxydes d'azote dépassant régulièrement les limites européennes aux abords des grands axes de circulation, dans les crèches et dans les écoles. On observe aussi une colonisation de l'espace public par les stationnements et un recours systématique aux véhicules thermiques individuels pour des trajets de proximité. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour nous préoccuper de la santé, de la sécurité et du bien vivre des fidésiens, particulièrement des plus fragiles, sensibles à la pollution de l'air. Bien conscients de l'ampleur de la tâche, nous candidats de la liste de Ste Foy Avenir, nous engageons à tout mettre en oeuvre pour passer le grand plateau et faire de Ste Foy une ville exemplaire sur le plan des transports et la qualité de l'air.

Philippe Schmidt (Unis pour Sainte Foy-lès-Lyon - REM/UDI/MODEM)

Au fil des générations le vélo est passé du mode utilitaire de déplacement en mode loisirs et sportifs. La forme et les caractéristiques des vélos ont accompagné cette mutation et se sont développés, surtout depuis l'apparition du VTT au début des années 1990. Aujourd'hui, la prise de conscience de la nécessaire transition écologique et environnementale modifie les comportements et un retour spectaculaire vers les déplacements s'est effectué. Aspirant à la qualité de l'air, du rejet du tout « urbain et minérale » et de la société « tout voiture », les citoyens redécouvrent les vertus du vélos et aspirent à disposer d'espaces et de voiries dédiées à ce mode de déplacement doux. Ce phénomène de société est incontournable et certaines communes l'ont mal anticipé et appréhendé. Ainsi Sainte Foy les Lyon, en 2020, est en déficit complet sur cette approche avec sa 54^e place sur 59 communes sur le classement de la Métropole sur « La ville en Vélo ». Selo la formule d'Aimé Césaire « Pour chacun ait sa place, toute sa place » en respectant celle des autres, La liste « Unis pour Sainte Foy les Lyon » intègre complètement cette problématique et veut répondre aux aspirations des Fidésiens et prendre ses responsabilités en partenariat avec la Métropole. Pour cela nous appliquerons les actions, déjà décrites, dans l'Agenda 21 de la commune, co-écrit par un de nos colistiers, qui a été voté en Conseil Municipal et présenté en Février 2012, dont l'axe 2. et son action 2.1.1 « Activer le plan doux du Grand Lyon et développer les parcs à vélos sur les équipements de la commune » resté lettre morte sur ce dernier mandat de 2014 à 2020.

Véronique Sarselli ("Sainte-Foy, notre vraie nature" / LR-Nouveau-Centre)

Pas de commentaire

Muriel Coativy (Rassemblement des Droites Fidésiennes)

Pas de commentaire